Atelier du 7 et 9 juin

Précarité énergétique & communautés de l'énergie

(28 & 12 pax)

Programme

- 9h00 – Accueil
- 9h30 – Rencontre
- 10h00 – Précarité énergétique : apports théoriques & bonnes pratiques
- 11h00 - Pause
- 11h15 – Exercice
- 12h15 – Lunch
- 13h15 – Communautés d’énergie : apports théoriques & bonnes pratiques
- 14h15 - Pause
- 14h30 – Exercice
- 15h30 – Evaluation
- 16h00 - Clôture

Sondage mouvant

- Connaissez-vous la situation de votre commune en termes de précarité énergétique ? Qu'en est-il ?
- Est-ce que votre commune met des actions en place pour lutter contre la précarité énergétique ?
- Êtes vous en contact avec votre CPAS ? Est-il représenté dans votre équipe POLLEC ou dans votre comité de pilotage ?
- Avez-vous un tuteur d'énergie ?
- Faites-vous partie d'une plateforme locale de rénovation ?

La précarité énergétique en Belgique

- Quizz

ENERGIE COMMUNE
Renouvelable, juste & solidaire

Mise en contexte

Convention des Maires et précarité énergétique

Convention des Maires et précarité énergétique

ENERGIE COMMUNE
Renouvelable, juste & solidaire

Vision 2050 : « *nous vivrons dans des villes décarbonées et résilientes, avec accès à une énergie sûre et durable, à un coût abordable* »

3 objectifs :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation à ses effets inévitables
- **Lutte contre la précarité énergétique**

Convention des Maires et précarité énergétique

ENERGIE COMMUNE
Renouvelable, juste & solidaire

- 1 action contre la précarité énergétique dans les 4 ans mais à intégrer de façon transversale

	Adhésion	Plan d'action	Suivi	
	Année 0	Dans les 2 ans	Dans les 4 ans	Dans les 6 ans
Ma stratégie	o	✓	✓	✓
Dépôt des documents du plan d'action	o	✓	o	o
Inventaires des émissions	o	✓ (IRE*)	o	✓ (ICE*)
Évaluation des risques et vulnérabilités	o	✓	✓	✓
Actions d'atténuation	o	✓ (min. 3 actions clés)	✓	✓
Actions d'adaptation	o	o	✓ (min. 3 actions clés)	✓
Actions contre la précarité énergétique	o	o	✓ (min. 1 action clé)	✓

Une question transversale

Lutte contre la précarité énergétique

Enjeu énergétique	Enjeu environnemental	Enjeu social					Enjeu économique
Rénovation des passoires énergétiques et réduction de la consommation d'énergie	Réduction des émissions	Réduction des inégalités	Qualité de l'air intérieur	Augmenter le pouvoir d'achat des ménages	Augmentation du confort	Amélioration des aspects sanitaires et réduction des dépenses de santé	Optimiser l'efficacité des aides publiques

Une question transversale

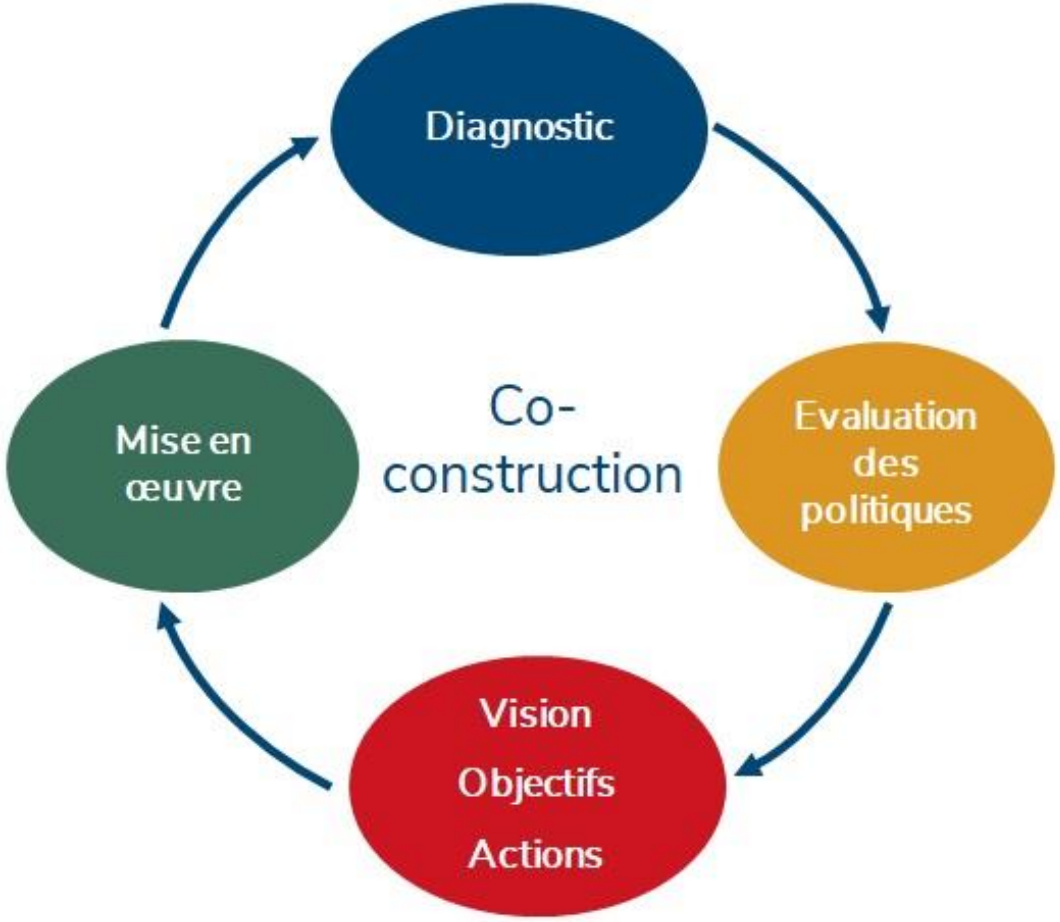

ENERGIE COMMUNE

Renouvelable, juste & solidaire

Mise en contexte

Précarité énergétique en Wallonie

Précarité énergétique en Wallonie

Définition de la Fondation Roi Baudouin: 10% des revenus consacrés aux dépenses énergétiques au sein du logement (d'autres définitions existent):

- **28,3% des ménages en Wallonie** :
- 3,7% des ménages wallons (+- 58000) doivent restreindre leur consommation en deçà de leurs besoins élémentaires
- Environ 10% des ménages wallons craignent de ne pas avoir les moyens de se chauffer correctement
- **41% des ménages locataires du parc social sont en précarité énergétique**, contre 31,6% pour les locataires du parc privé

Tableau 3 : Étendue de la précarité énergétique totale (ménages) et % de ménages touchés par minimum deux formes de précarité énergétique en Belgique et dans les trois régions

		Précarité énergétique totale
Belgique		20,7%
	Flandre	15,1%
	Bruxelles	27,6%
	Wallonie	28,3%

Source : BE-SILC 2019 ; Statbel ; calculs propres

Des ménages et des individus plus impactés

- 36,3% des isolés et 32,3% des familles monoparentales sont en précarité énergétique
- **Près de 60,7% des ménages en précarité énergétique sont des isolés**
- Les **familles monoparentales** représentent 6,2% des ménages de la population totale mais près de 10% des ménages en précarité énergétique
- Les **familles monoparentales et les isolés ont le plus faible taux de propriété de leur logement** et dépendent le plus du marché locatif privé. Ils bénéficient cependant proportionnellement plus souvent de logements à loyer réduit, notamment via **le parc social**.
- **Les femmes sont surreprésentées en précarité énergétique** : près de 68% des isolés âgés et près des ¾ des plus de 18 ans dans les familles monoparentales sont des femmes. Aussi proportionnellement plus nombreuses au niveau du statut de locataires dans le parc social
- **25,6% des 65 ans** et plus sont en précarité énergétique

Illustration 24 : Répartition des typologies de ménages dans la population générale et dans la population en précarité énergétique

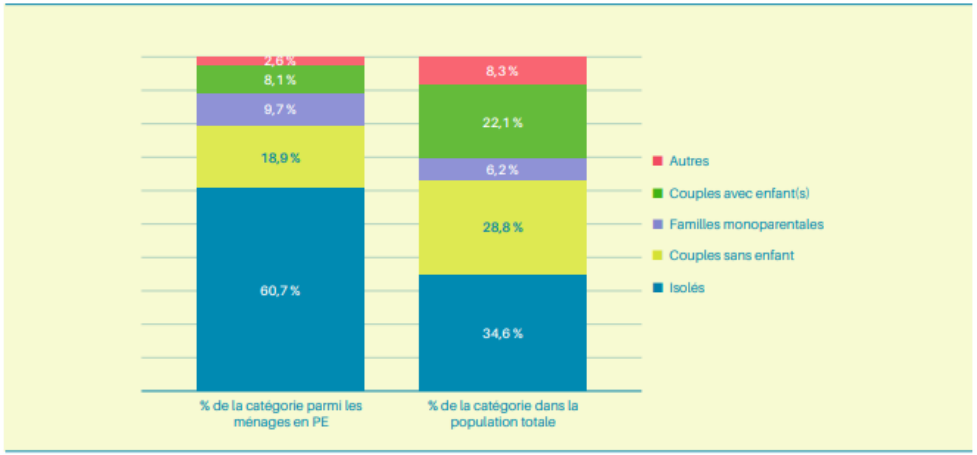

Source : BE-SILC 2019 ; Statbel ; calculs propres

Précarité énergétique et logement

- **Les locataires sont nettement plus vulnérables à la précarité énergétique** : un tiers d'entre eux en souffre (41% des locataires sociaux et 31,6% des locataires sur le parc privé)
- **28,2% des ménages en précarité énergétique vivaient dans un logement dégradé en 2019**

Illustration 29 : Proportion de ménages en précarité énergétique en fonction du statut d'occupation du logement

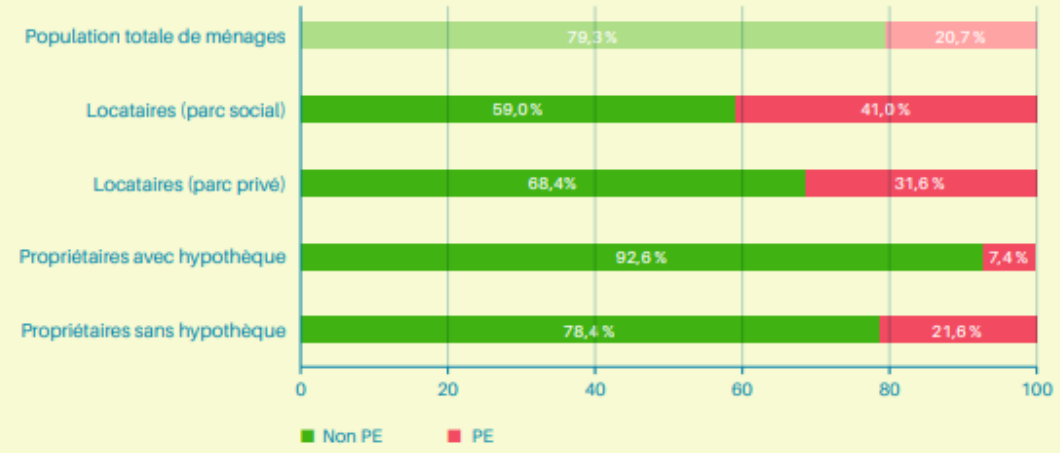

Remarque : L'échantillon des locataires à loyer réduit voire gratuit (autres que logement social) étant très restreint, le résultat concernant cette catégorie n'a pas été représenté sur ce graphique.
Source : BE-SILC 2019 ; Statbel ; calculs propres

Zoom sur les locataires sociaux

- Les **locataires sociaux sont globalement surexposés** au risque de précarité énergétique
- L'âge moyen de parc social wallon tourne autour de 49 ans
- **63% des logements sociaux allons considérés comme très énergivores** (selon un analyse partielle de sa performance énergétique dans le cadre du programme PIVERT)
- La facture énergétique pèse nettement plus sur les ménages locataires sociaux bien que leur coût du logement soit réduit et que le tarif social puisse être appliqué aux installations communes fonctionnant au gaz naturel ou à l'électricité des sociétés de logement social
- Les **isolés** sont surreprésentés dans les ménages bénéficiant d'un logement social

Illustration 33 : Poids de la facture énergétique médiane sur les revenus disponibles médians après déduction du coût médian du logement selon le statut d'occupation du ménage (en €/mois)

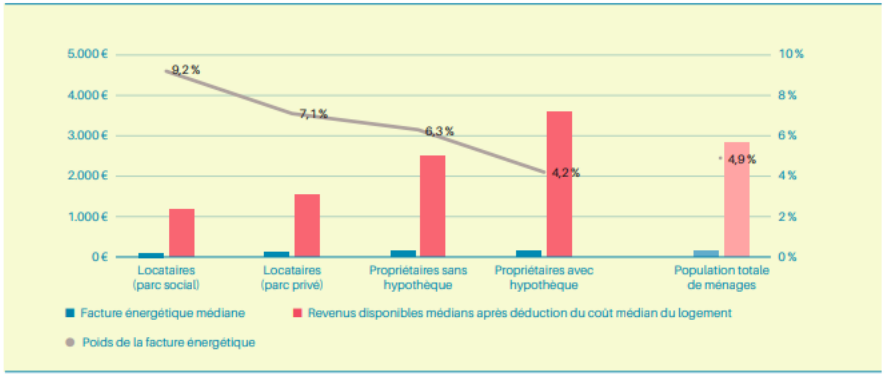

Source : BE-SILC 2019 ; Statbel ; calculs propres

ENERGIE COMMUNE
Renouvelable, juste & solidaire

Instruments wallons

Approches spécifiques pour les précarisés énergétiques

Instruments wallons

- Stratégie de rénovation
- Primes
- Prêt à taux zéro
- Plateformes locales de rénovation
- Réno+
- Guichets d'Energie
- Tuteurs d'énergie
- Alliance Emploi-Environnement-Rénovation
- Tarifs sociaux, non-recours au droit et résolution des conflits
- Les communautés d'énergie

Stratégie wallonne de rénovation

- Une série de nouvelles actions est formulée pour soutenir les publics les plus défavorisés dans l'accès à un logement de qualité
- Des actions visant spécifiquement les logements gérés par les agences immobilières sociales sont formulées
- Les actions pour accompagner et inciter les propriétaires bailleurs dans l'amélioration globale de la performance énergétique de leurs bâtiments sont significativement renforcées avec notamment l'accompagnement guichet unique ou la feuille de route de rénovation avec estimation des investissements
- Assurer la disponibilité et l'accessibilité des moyens financiers pour l'ensemble des ménages. Ce sont 120 milliards d'euros qu'il faut mobiliser pour la rénovation des logements, et entre 34 et 57 milliards pour la rénovation des bâtiments tertiaires
- Stratégie de financement et de mobilisation des investissements a été ajoutée
- Repenser les aides sociales en matière d'énergie

[redacted]

WALLORENO

EN ROUTE VERS LE LABEL A

[redacted]

Primes

Primes	Public	Procédure	Pour quoi	Montant
Audit Logement	Droit réel sur le logement		Etape nécessaire dans le cadre de demande de prime Habitation	Montant de base de la prime peut être multiplié jusqu'à 6 en fonction de vos revenus et de la composition du ménage
Prime Habitation https://energie.wallonie.be/servlet/Repository/55659.pdf?ID=55659	Droit réel sur le logement	Audit préalable	Rénovation et chauffage	Montant de base de la prime peut être multiplié jusqu'à 6 en fonction de vos revenus et de la composition du ménage. Dépend aussi des travaux et contribution à l'amélioration de la PE de l'habitation Jusqu'à 70% du montant total des factures. Communes peuvent accorder des primes supplémentaires si travaux économiseurs d'énergie.
MEBAR	Revenu modeste, propriétaire-occupant ou locataire	Via CPAS (tuteur énergie ou assistant social)	Petits travaux ponctuels et ciblés visant l'amélioration des performances énergétiques du logement (remplacement de châssis ou de portes extérieurs, des travaux d'isolation, installation d'un poêle, gainage d'une cheminée, placement d'une chaudière ou d'un chauffe-eau, etc)	Max. 1365 euros. Plusieurs fois avec 5 ans entre chaque demande, sans possibilité de faire appel 2x pour le même type de travaux. Possibilité de combiner avec des primes habitation Réforme : 1365 ➔ 2000 euros, critère de revenu élargi, liste des travaux adaptée (isolation des parois, le remplacement de vitrages et châssis, remplacement de systèmes de chauffage, gainage d'une cheminée, etc.)
PAPE	Revenu modeste	Via CPAS (tuteur énergie ou assistant social)	Petites dépenses sur des petits équipements pour mieux maitriser leur consommation et réduire les factures d'énergie + solde (30%) des primes habitations pour les publics précarisés	

Prime Habitation

Revenu de référence du ménage	Catégorie de revenus	Majoration de la prime de base
≤ 23 000 €	R1	Prime de base multipliée par **6**
≥ 23 000,01 et ≤ 32 700 €	R2	Prime de base multipliée par **4**
≥ 32 700,01 et ≤ 43 200 €	R3	Prime de base multipliée par **3**
≥ 43 200,01 et ≤ 97 700 €	R4	Prime de base multipliée par **2**
> 97 700 €	R5	Prime de base multipliée par **1**

Prime rénovation toiture 2022

- 18 mai 2022 : prime simplifiée pour la rénovation et l'isolation de la toiture, sans audit obligatoire (à partir du 1er septembre 2022 pour les demandes)
- Travaux de moins de 3000 euros
- Possibilité de faire les travaux soi-même
- Montants peuvent être multipliés jusqu'à 6 fois en fonction de la catégorie de revenus
- Prime reste plus intéressante avec audit

Ce montant peut être multiplié jusqu'à 6 fois en fonction de votre catégorie de revenu :

Revenus du ménage	Coefficient de multiplication
< 23 000 €	Montant de base x 6
23 000,01 à 32 700 €	Montant de base x 4
32 700,01 à 43 200 €	Montant de base x 3
43 200,01 à 97 700 €	Montant de base x 2
> 97 700 €	Montant de base

Il n'y pas de limitation sur la superficie, mais le montant de la prime ne peut pas dépasser 70 % des factures (TVA comprise).

Prime chauffage 2022

- 18 mai 2022 : prime simplifiée pour l'installation de nouveaux systèmes de chauffage, sans audit obligatoire (à partir du 1er septembre 2022 pour les demandes)
- Travaux de moins de 3000 euros : pompe à chaleur pour eau chaude sanitaire, pompe à chaleur pour chauffage ou combinée, chaudière biomasse, poêle biomasse local, chauffe-eau solaire
- Nécessité de faire passer un estimateur pour valider le coût des travaux (procédures à confirmer)
- Montants peuvent être multipliés jusqu'à 6 fois en fonction de la catégorie de revenus
- Prime reste plus intéressante avec audit

Ce montant peut être multiplié jusqu'à 6 fois en fonction de votre catégorie de revenu :

Revenus du ménage	Coefficient de multiplication
< 23 000 €	Montant de base x 6
23 000,01 à 32 700 €	Montant de base x 4
32 700,01 à 43 200 €	Montant de base x 3
43 200,01 à 97 700 €	Montant de base x 2
> 97 700 €	Montant de base

Il n'y pas de limitation sur la superficie, mais le montant de la prime ne peut pas dépasser 70 % des factures (TVA comprise).

Prêt à taux zéro

- Montant des primes auxquelles vous avez droit est pris en compte par l'organisme de prêt
  - Société wallonne du Crédit Social si 2 enfants ou moins
  - Fonds du Logement de Wallonie si 3 enfants et plus
- De 1000 à 60 000 euros
- Maximum 30 ans en fonction de la durée légale, du type de travaux et de la capacité de remboursement
- Dont le montant de la mensualité est calculé en tenant compte, dès le début, du montant des primes auxquelles les travaux donneraient droit
- Gestion des primes
- Conditions : revenus maximums, propriétaire, capacité financière, etc.

Plateformes locales de rénovation

- Motiver et faciliter l'implication du ménage et rendre le chantier économiquement attractif pour les différentes entreprises locales (création d'un marché, relation avec les clients, …).
- Va plus loin que les guichets-énergie : accompagner les candidats-rénovateurs lors de l'ensemble des étapes de leur projet et mobiliser les acteurs locaux (services publics, entreprises) autour du chantier basse-énergie
    - Priorités d'interventions et choix des travaux
    - Plan d'investissement/de financement
    - Evaluer les économies attendues
    - Analyse de devis
    - Mise en œuvre du chantier et réception finale
    - Grappe d'entreprises locales
    - Solutions « clé en main »
- Plusieurs plateformes financées par la RW sur des parties du territoire wallon depuis 1er janvier 2022 pour 3 ans (précédent appel de la RW fin 2018, 6 plateformes financées en 2019-2020)
- **Axe de travail de ces plateformes sur les publics précarisés** : audit gratuit, subside plus important, préfinancement, etc.
- Fiche bonne pratique POLLEC et fiche action-type à incorporer

Plateformes locales de rénovation

- Pas couvert par une plateforme ?

  - Possible d'intégrer de nouvelles communes sur demande, les plateformes ne sont pas limitées.
    - Pas de commune sur deux plateformes pour éviter la concurrence.
    - Doit pouvoir justifier une demande potentielle d'un certain nombre de citoyens rénovateurs pour justifier la pertinence de l'intégrer et avoir à terme un fond de roulement pour se pérenniser après trois ans de subside.
    - Peut demander une participation pour couvrir frais de personnel, audit, etc.

  - Une commune peut mettre en place une plateforme de rénovation si manque sur son territoire. Sur fonds propres ou besoin de trouver les fonds. Corenove s'est lancé tout seul en allant chercher les communes. Mais difficile. Plus facile de rejoindre une plateforme existante ou sous-traiter.

Plateforme de rénovation

ENERGIE COMMUNE
Renouvelable, juste & solidaire

Rénovation des bâtiments

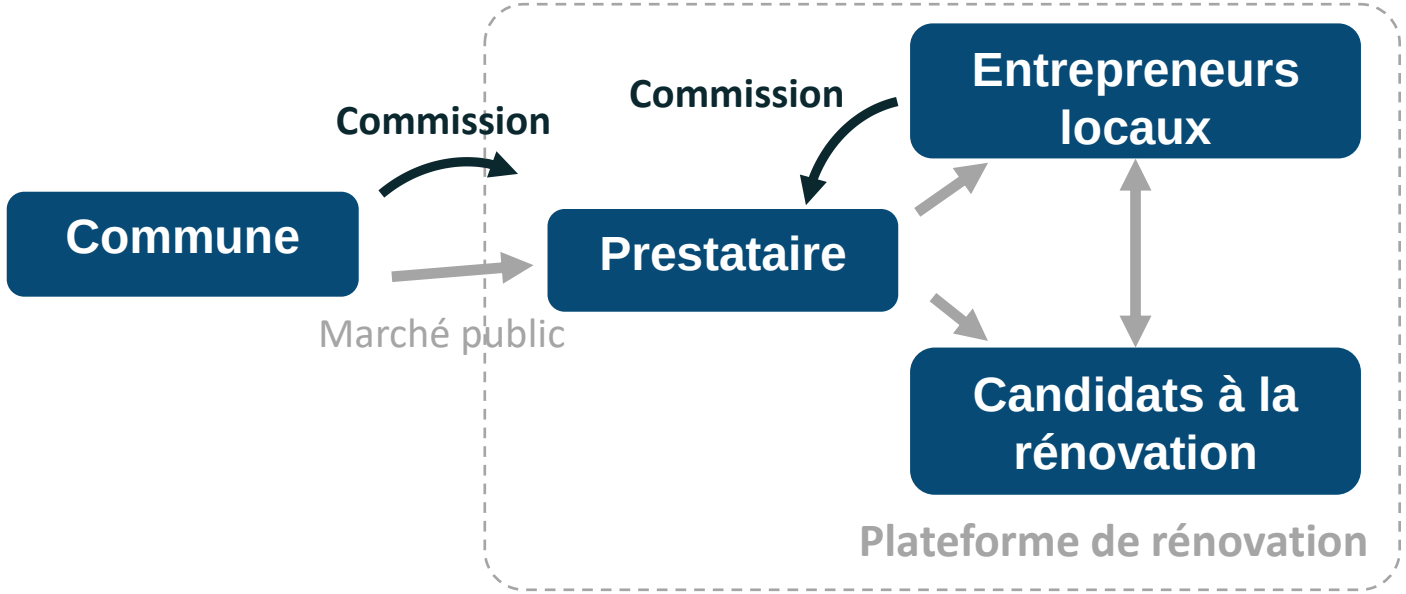

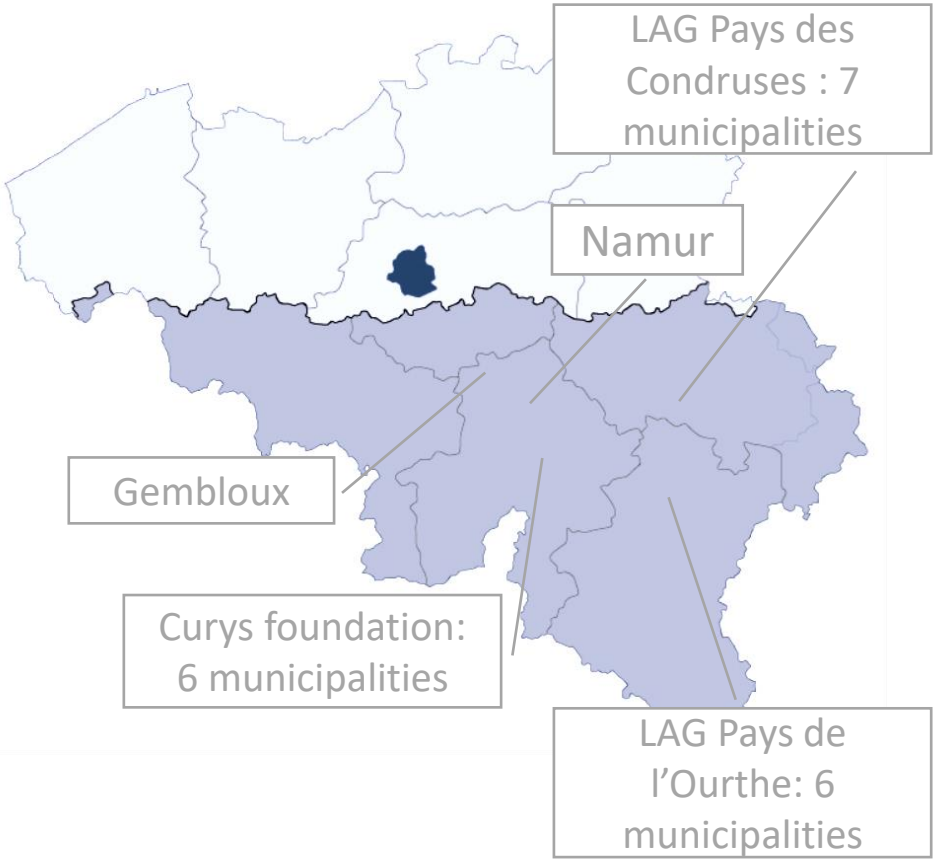

Plateformes locales de rénovation

Plateforme	Nom personne de contact	Adresse	Téléphone	mail	site web
Corenove SCRL	Jonathan Plön	Rue Phocas Lejeune, 25/1 5032 Les Isnes	0492/40.64.44	info@corenove.be	www.corenove.be
En'Hestia	Matthieu Gaillet	Rue Saucin,70 5032 Les Isnes	0495/26.78.97	coordination@enhestia.be	www.enhestia.be
Wap'isol	Hélène Bossut	Chemin de l'eau Vivce,1 7503 Froyennes	069/88.80.50	wapisol@ipalle.be	www.ipalle.be/wapisol/
Charleroi/maison de l'énergie		Bd Joseph II, 64 6000 CHARLEROI	071/207160	info@charlisol.be	www.charlisol.be
Liège énergie	Gün Gedik	Rue Léopold,37 4000 Liège	04/221.56.40	Info@liegeenergie.be	www.liegeenergie.be
Pôle habitat énergie/Seraing	Framba Gwendoline	Rue Cockerill 158, 4100 Seraing	04/330 85 13	Info@polehabitat.be	www.polehabitat.be

Réno+

- Projet pilote pour accélérer et massifier la rénovation de logements privés en Wallonie
- Consortium : Confédération de la construction wallonne, CSTC et GREENWIN
- 3.2 millions de subside sur 18 mois de la Région wallonne
- Accompagnement des citoyens à chaque étape de la rénovation : mise en place d'un one-stop shop
  - Convaincre les propriétaires de rénover
  - Diminuer les prix
  - Raccourcir les délais d'exécution
  - Objectifs en nombres et volume
  - Stimuler l'innovation
  - Perspectives d'activités pour les entreprises de rénovation (incitation à l'investissement et formation des travailleurs)
- Entend aussi développer une approche adaptée aux publics précarisés, leur permettant d'avoir accès à des solutions de financement innovantes pour la rénovation de leur habitation

Guichets Energie

- 16 répartis dans toute la Région
- Conseil au citoyen dans leur consommation, leurs projets de construction ou de rénovation
- Gratuit
- Informations sur la réglementation et les aides
- Guichets Énergie Wallonie - Site énergie du Service public de Wallonie

- Projet de guichet unique pour un accompagnement global des ménages. Etude avec financement européen à partir de juin. Tirera parti de l'expérience des projets pilotes des plateformes locales de rénovation et du programme d'action et de recherche Réno+

Guichets Energie

ENERGIE COMMUNE
Renouvelable, juste & solidaire

Il peut s'agir de questions :

- techniques : choix technologiques, fonctionnement et rentabilité des installations...
- administratives : formalités PEB, aides et primes...
- sur les exigences réglementaires

Et ce sur les thématiques suivantes :

- la performance énergétique du bâtiment et l'approche intégrée du projet de rénovation ou construction
- l'isolation thermique de l'enveloppe des bâtiments
- le chauffage des logements
- la préparation de l'eau chaude sanitaire
- la ventilation
- l'éclairage
- les appareils électroménagers
- la production d'énergie à partir de sources renouvelables
- l'organisation du marché de l'énergie

Quelques services que les Guichets Energie peuvent vous rendre

- Vous avez introduit un dossier de demande de prime ? Les Guichets peuvent vérifier l'état de traitement de votre dossier.
- Vous souhaitez changer de fournisseur d'énergie ? Les Guichets réalisent avec vous des simulations à l'aide du simulateur tarifaire de la CWaPE.
- Vous envisagez de placer des panneaux solaires photovoltaïques ? Les Guichets évaluent avec vous l'intérêt de l'investissement.
- Votre facture d'électricité est trop élevée ? Les Guichets vous prêtent des wattmètres et analysent avec vous votre consommation électrique.
- Vous rénovez ? Les Guichets vous assistent dans le remplissage du formulaire de déclaration PEB simplifiée pour des travaux de rénovation simple et des changements d'affectation sans architecte et sans responsable PEB.
- Dans les cas exceptionnels où ils n'arrivent pas à vous aider depuis leur bureau, ils peuvent se rendre chez vous.
- Vous cherchez un orateur pour sensibiliser un groupe de personnes aux économies d'énergie ? Les Guichets proposent des conférences techniques et/ou didactiques sur des sujets liés à leurs missions.

Tuteurs d'énergie et PAPE

- **Tuteur d'énergie**
  - 55 ETP en 2016 et 53 ETP en 2019 + 30 ETP pour 18 mois dans 30 communes fort impactées par les inondations
  - Accompagnement individuel
  - Cible le comportement et l'équipement des bâtiments
  - Visites à domicile et diagnostic énergétique
  - Kit énergie et matériel (multiprise avec interrupteur, réflecteur de chaleur, isolant pour tuyaux, ampoule LED, vanne thermostatique, doublure thermique été-hiver, pommeau économique)
  - Appui ou aide dans la recherche de prime d'énergie ou conseil pour petits travaux (isolation, optimisation du chauffage ou identification des points d'améliorer pour réduire la facture)
  - Collaboration avec le conseiller énergie ou les guichets d'énergie

- **Plans d'action préventive en matière d'énergie (PAPE)**
  - Tous les CPAS peuvent y prétendre annuellement (un PAPE porte sur deux ans et certains CPAS ont 2 PAPE en cours)
  - Financés par Fonds Social Energie fédéral sous réserve de budget suffisant (comme UREBA)
  - Certaines années, pas d'appel à PAPE ou nombre de PAPE financés limités faute de budget

Alliance Emploi-Environnement Rénovation durable

ENERGIE COMMUNE
Renouvelable, juste & solidaire

- Stimuler la demande de rénovation du bâti
- Renforcer les capacités du secteur de la rénovation, de la construction durable, de l'écoconstruction, des entreprises du secteur des isolants naturels et de la production d'énergie renouvelable et à développer les compétences nécessaires
- Création d'emplois locaux
- Inclus un dispositif spécifique aux publics précarisés

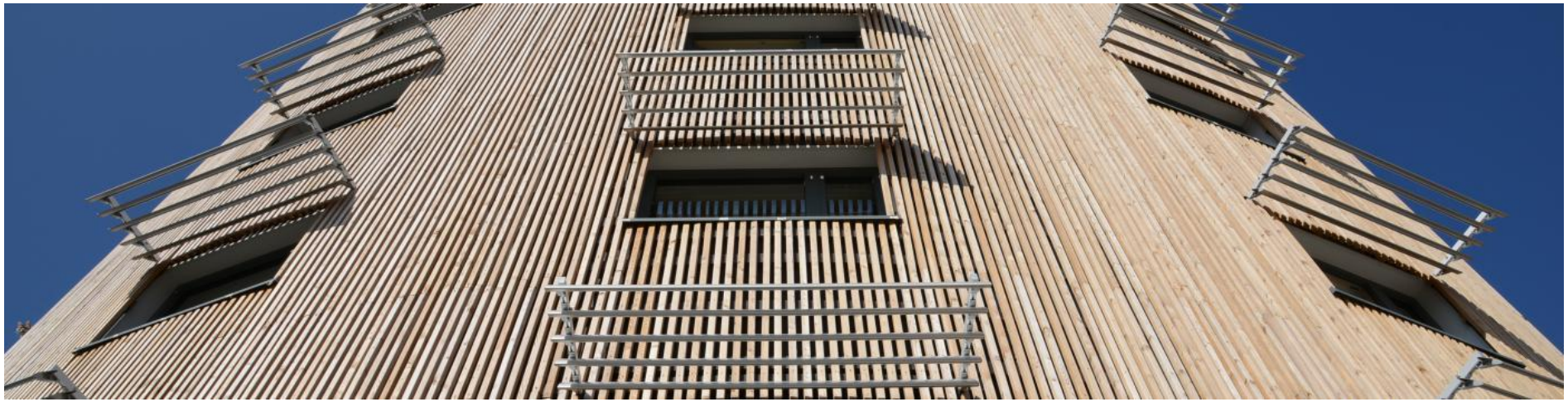

ENERGIE COMMUNE
Renouvelable, juste & solidaire

Tarifs sociaux

- Tarif social fédéral et tarif social régional
- Diverses aides mises en place par les Gouvernements
- CPAS jongle avec toutes les conditions

Non-recours au droit

- Actions possibles de la part des communes et CPAS pour aider à faire les démarches
- Personnes ressources : fédération des services sociaux, réseau wallon de lutte contre la pauvreté, etc.

Résolution de conflits

- Energie Info Wallonie : aide à résoudre les conflits de première ligne comme les factures impayées, etc.
- Médiateurs fédéraux, communautaires (ombudsman) et CWaPE

Les communautés d'énergie

- Le circuit court de l'énergie est un moyen efficace pour stabiliser le prix de l'électricité
- Permettrait aux coopératives citoyennes de devenir un acteur qui compte dans le paysage énergétique belge , de dégager des moyens pour investir encore plus par la suite et prendre des parts de marchés de plus en plus grandes, et donc de peser lourd pour tirer les prix vers le bas
- Acteurs indispensables pour lutter contre la précarité énergétique en permettant à une majorité des citoyens de bénéficier d'une électricité renouvelable à un prix abordable

Formations

- Empreintes ASBL
- Pour les travailleurs sociaux et les usagers
- CPAS mobilise un groupe de 15 personnes

- Formation précarité énergétique et hydrique UVCW

A venir ?

- Mise en œuvre du projet passoires énergétiques, dont l'objectif et de favoriser les rénovations des bâtiments occupés par un public précaire (Projet du Plan de relance de la Wallonie)
- Prime pour les systèmes de chauffage biomasse et pompe à chaleur (limitée dans le temps).
- Projet d'ouvrir les primes d'habitation aux co-propriétaires, propriétaires-bailleurs
- Financements européens pour la rénovation des biens sociaux

ENERGIE COMMUNE
Renouvelable, juste & solidaire

Bonnes pratiques au niveau européen

Bonnes pratiques CdM

- Diagnostic : repérer les ménages qui souffrent de précarité énergétique et identifier leurs besoins de support
- Fond social pour la pauvreté énergétique
- Campagne d'information sur la consommation efficace d'énergie
- Conseil et facilitation pour obtenir des aides à la rénovation
- Atelier sur les économies et l'usage efficace de l'énergie ainsi que sur l'achat d'équipement efficace
- Petit audit énergétique pour promouvoir les économies d'énergie et l'efficacité des maisons

Bonnes pratiques Energy Poverty Advisory Hub

ENERGIE COMMUNE
Renouvelable, juste & solidaire

Grâce à sa collaboration avec la Convention des maires, dont les signataires se sont engagés à lutter contre la précarité énergétique, l'EPAH soutient activement l'engagement pris par la Convention de garantir une énergie abordable, sûre et durable dans toutes ses municipalités. L'EPAH propose plusieurs ressources pour aider les parties prenantes à mettre en œuvre des actions concrètes pour lutter contre la précarité énergétique:

- https://energy-poverty.ec.europa.eu/discover/publications_en
- EPAH_inspiring cases from across Europe_report_FR.pdf (europa.eu)
- EPAH ATLAS (europa.eu) : une base de données interactive en ligne permettant aux parties prenantes de découvrir des mesures et des projets locaux et internationaux visant à lutter contre la précarité énergétique dans le monde entier

Bonnes pratiques Energy Poverty Advisory Hub

ENERGIE COMMUNE
Renouvelable, juste & solidaire

France (ADEME)

- **Réaliser un état des lieux de la précarité énergétique liée au logement et à la mobilité**
  - Disposer de la liste des intervenants sur la thématique de la précarité susceptibles d'intégrer la question de la précarité énergétique liée au logement et à la mobilité sur le territoire
  - Réaliser un diagnostic afin d'identifier et caractériser les ménages en situation de précarité énergétique (quantification, localisation, caractéristiques sociodémographiques des ménages et de leurs logements, type de chauffage principal et d'appoint ainsi que le type de système de renouvellement d'air, nombre d'habitats au m^2)
  - Cartographier les zones d'intervention et les comparer aux zones où statistiquement il peut y avoir de la précarité

France (ADEME)

- **Adopter une stratégie de lutte contre la précarité énergétique liée au logement et à la mobilité**
  - Introduire la lutte contre la précarité énergétique comme un enjeu prioritaire de la politique du territoire dans les différents documents directeurs
  - Fixer et formaliser dans les documents du territoire des objectifs et des orientations en matière de lutte contre la précarité énergétique et de recherche de baisse des charges pour les usagers

France (ADEME)

- **Fédérer les acteurs de la problématique de la précarité énergétique afin d'initier la prévention contre la précarité énergétique**
  - Coordonner et fédérer les acteurs locaux gravitant autour de la précarité énergétique pour le logement et pour la mobilité : rencontres régulières, mise en réseau, outils partagés (référentiel de performance énergie-climat pour les opérations de logements sociaux, groupement d'achats, montage commun de dossier de certificats d'économie d'énergie)
  - Sensibiliser les élus et les services à la lutte contre la précarité énergétique (CPAS)
  - Informer et sensibiliser les ménages sur la précarité énergétique liée au logement, à la mobilité
  - Sensibiliser et communiquer sur les outils existants
  - Sensibiliser les acteurs et les habitants sur les enjeux sanitaires liés à une mauvaise qualité de l'air intérieur

France (ADEME)

- **Formaliser une offre d'outils à destination des ménages**
  - Développer et proposer une aide financière locale à destination des ménages en situation de précarité énergétique (en particulier, aides à la rénovation pour les propriétaires occupants)
  - Mettre en place des actions de suivi et d'accompagnement des ménages précaires
  - Mettre en place des actions conjointes avec les acteurs de l'hébergement pour diminuer la facture énergétique des logements et les inciter à des constructions et rénovations performantes, à recourir aux solutions énergétiques les moins onéreuses (éco-conditionnement des garanties d'emprunts accordés aux bailleurs sociaux, soutien financier ou technique pour des travaux de performance énergétique)
  - Utiliser les outils existants et en créer des nouveaux
  - Monter des partenariats pour proposer/élaborer une offre des solutions alternatives afin d'éviter les déplacements contraints en véhicule individuel, en particulier pour les publics précaires (gratuité/tarif réduit des transports en commun, transports à la demande ou locations de vélo pour les demandeurs d'emplois ou seniors, desserte TC)

Précarité de mobilité et hydrique

- Prise en charge partielle par le PAPE
- FAT (fonds des améliorations techniques) du SPGE permet de financer des travaux spécifiques à l'eau, à activer via le CPAS

ENERGIE COMMUNE

Renouvelable, juste & solidaire

Exercice

Que peut faire la commune ?

ENERGIE COMMUNE
Renouvelable, juste & solidaire

Que peut faire la commune ?

Agir sur 3 causes de la précarité énergétique

- Faiblesse des revenus → conseils, informations sur les aides et les primes
- Qualité médiocre des équipements et des logements → stimuler la rénovation du bâti
- Le coût de l'énergie → promotion des énergies renouvelables et de l'énergie citoyenne

Que peut faire la commune ?

- Aller voir le CPAS de la commune, expliquer l'ajout d'un pilier « lutte contre la précarité énergétique » dans la Convention des Maires et la nécessité de prévoir au moins une action dans le PAEDC
- Identifier avec le CPAS ce qu'il fait déjà et voir si des actions supplémentaires sont à mettre en place main dans la main commune-CPAS

ENERGIE COMMUNE
Renouvelable, juste & solidaire

Que peut faire la commune ?

- Intégrer des objectifs de lutte contre la précarité énergétique dans le PAEDC
- Financement d'amélioration dans l'efficacité énergétique des bâtiments
- Des standards d'efficience énergétique minimum dans les bâtiments
- Audits énergétiques et conseils gratuits pour les ménages les plus précarisés
- Information, soutien et conscientisation
- Amélioration de l'accessibilité aux moyens de transport public
- Développement de stratégies publiques d'approche et d'accompagnement, favorisant l'émergence d'une demande de rénovation auprès des ménages fragilisés qui se tournent difficilement vers ce type de démarches
- Inciter les propriétaires bailleurs à la mise en location de biens de qualité, via une régulation des loyers qui tienne notamment compte de la performance énergétique du logement.

Exercice

1. Différentes initiatives wallonnes et bonnes pratiques étrangères reprises sur des cartons de couleur
2. Faire émerger de nouvelles idées, bonnes pratiques des communes présentes
3. Classer ces cartons selon leur pertinence/faisabilité pour les communes (simple, compliqué, complexe)
4. Travail en sous-groupe sur les cartons « simple » et « compliqué ». Comment actionner ces actions en en tirer le plein potentiel ? Quels sont les freins pour capitaliser sur ce qui existe et comment les dépasser ?

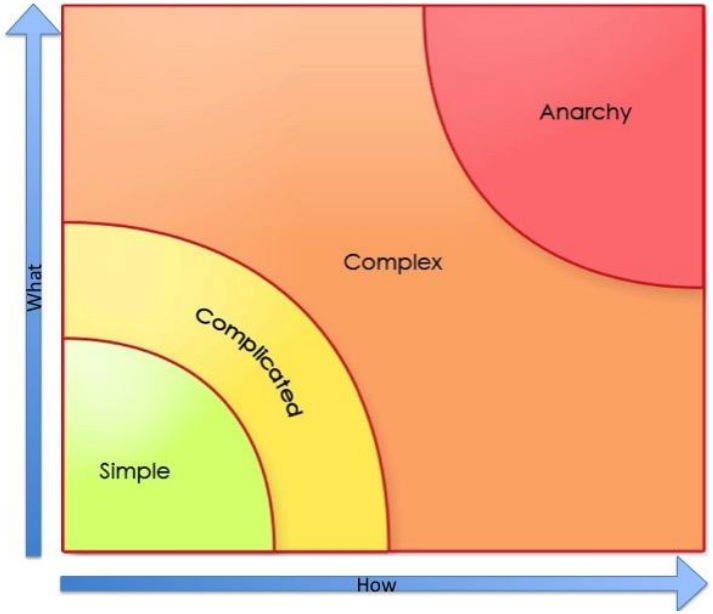

ENERGIE COMMUNE

Renouvelable, juste & solidaire

Energie Citoyenne – Les communautés d'énergie

Sondage mouvant

- Avez-vous des coopératives citoyennes d'énergie renouvelable sur votre territoire ?
- La commune met-elle des choses en place pour promouvoir l'énergie citoyenne ?
- Y a –t-il des projets de communautés d'énergie sur votre territoire ?

Le modèle connu

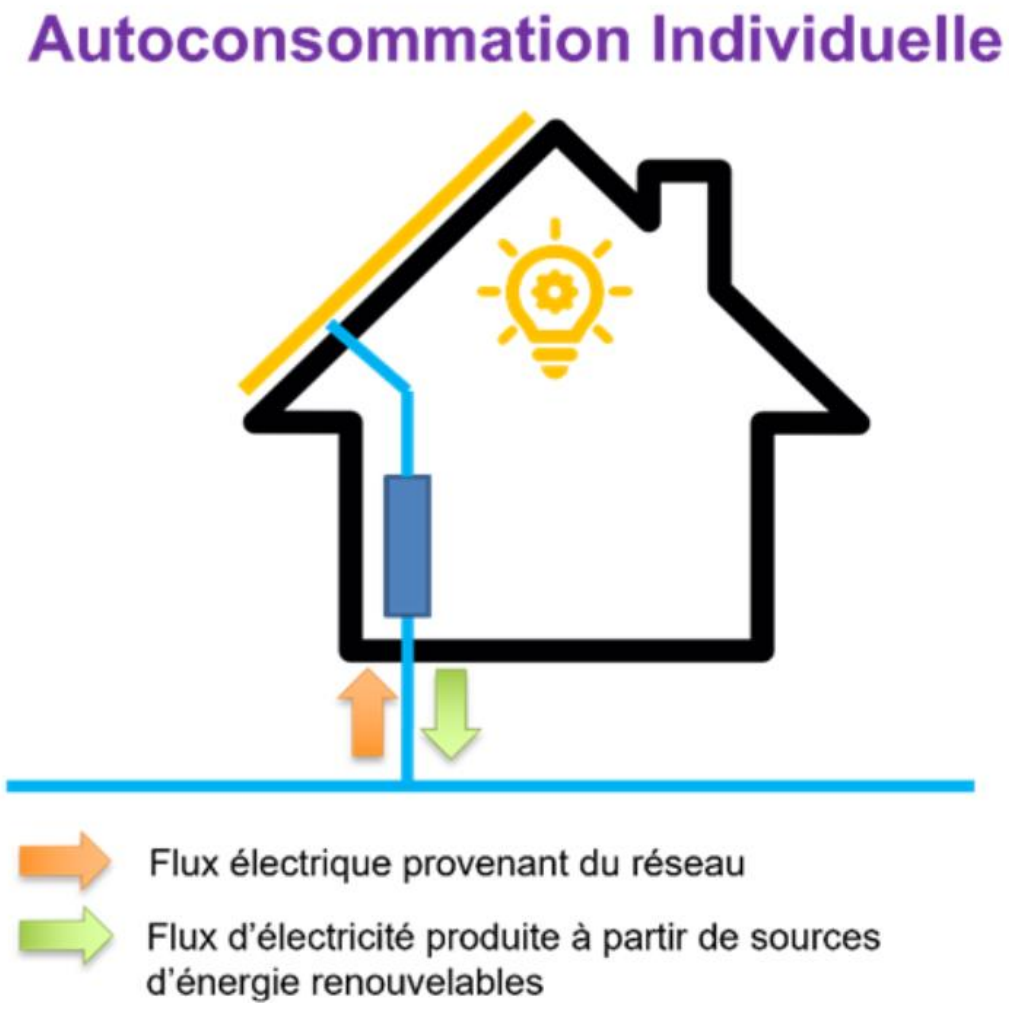

- Un prosumer
- Un bâtiment

- Pour particuliers, entreprises ou bâtiments publics, installation rentabilisée en 7 ans environ

- Conditions:
  - (co)propriétaire du bâtiment
  - Accès à du capital ou tiers-investisseur
  - Une seule consommation détermine l'installation de panneaux

Nouvelle activité: le partage d'énergie

ENERGIE COMMUNE
Renouvelable, juste & solidaire

- Deux Directives européennes :
  - Directive (UE) 2018/2001 du 11 décembre 2018 et relative à la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables
  - Directive (UE) 2019/944 du 5 juin 2019 et relative aux règles du marché intérieur de l'électricité

De nouveaux modèles

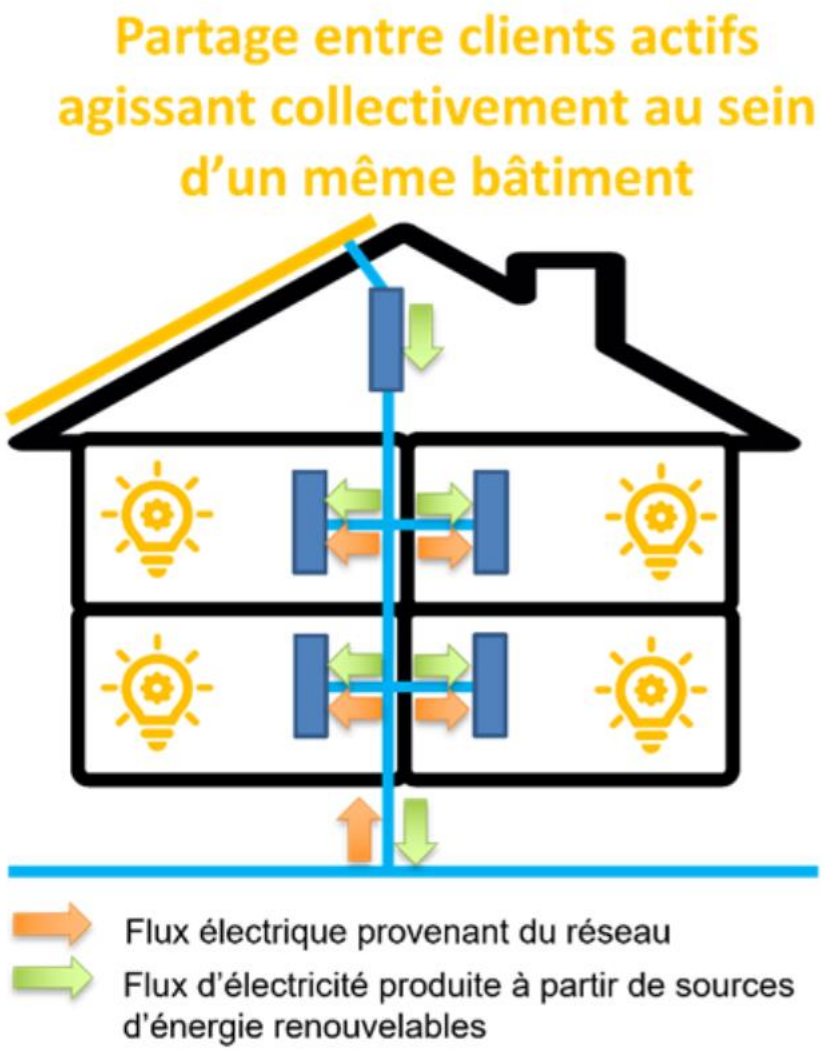

- Clients actifs situés ou établis dans un même bâtiment
- Pas de création d'une personne morale spécifique mais désignation d'un représentant (SPOC + facturation)
- Compteurs communicants
- Renonciation définitive à la compensation
- Renonciation à l'application du tarif social pour la partie d'électricité autoconsommée via autoconsommation collective
- **Notification** à la CWaPE
- Ne requiert pas de licence de fourniture

De nouveaux modèles

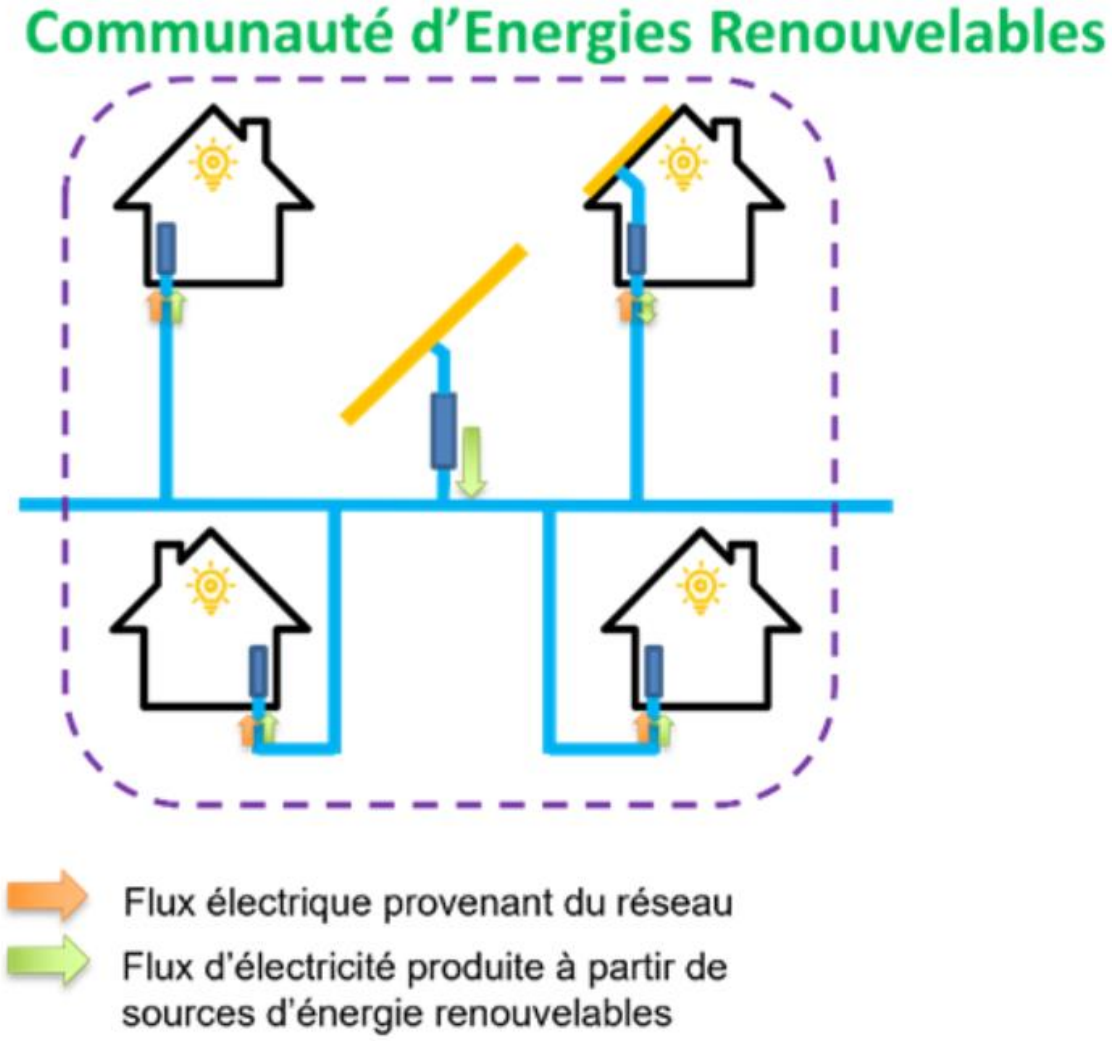

- Nécessite la création d'une entité juridique
- Electricité **renouvelable** uniquement
- Compteur communicant
- Renonciation définitive à la compensation
- Renonciation à l'application du tarif social pour la partie d'électricité autoconsommée via autoconsommation collective
- **Autorisation** à la CWaPE (avis GRD)
- Ne requiert pas de licence de fourniture

- **Membres** (non professionnels de l'énergie)
  - Citoyens
  - PME
  - Autorités locales

De nouveaux modèles

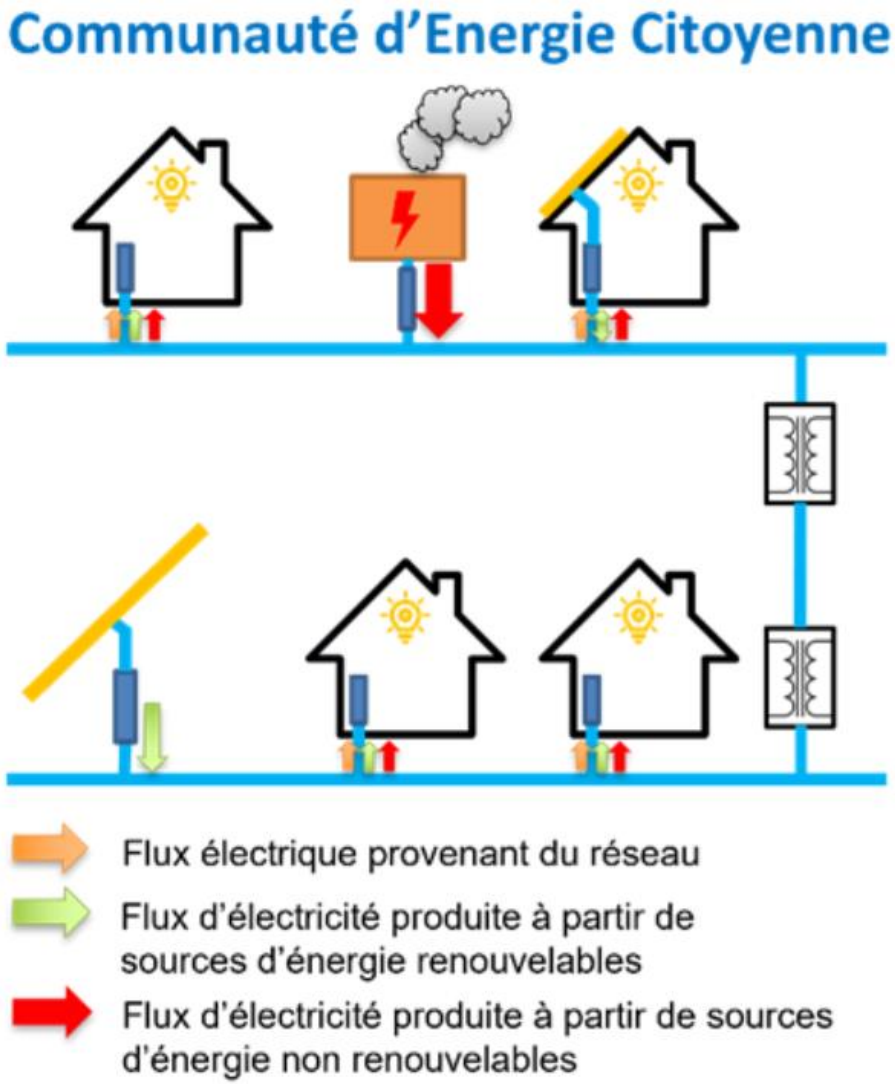

- Nécessite la création d'une entité juridique
- Inclut **l'électricité non-renouvelable** (ex : cogen au gaz naturel)
- Compteurs communicants
- Renonciation définitive à la compensation
- Renonciation à l'application du tarif social pour la partie d'électricité autoconsommée via autoconsommation collective
- **Autorisation** à la CWaPE (avis GRD)
- Ne requiert pas de licence de fourniture
- **Membres**
  - Toute personne physique ou morale, **mais contrôle effectif** par les citoyens, autorités locales ou, sous certaines conditions, les petites entreprises (non professionnels de l'énergie)

Activités des 2 types de Communautés

ENERGIE COMMUNE
Renouvelable, juste & solidaire

CER

- Production
- Consommation
- Stockage
- Fourniture
- Partage, entre membres, d'énergie issues de moyens de production détenus par la CER

CEC

- Production
- Consommation
- Stockage
- Fourniture
- Partage, entre membres, d'électricité issue de moyens de production détenus par la CEC

- Agrégation
- Service (d'efficacité) énergétique
- Service bornes de recharges
- Distribution

Définition des communautés

ENERGIE COMMUNE
Renouvelable, juste & solidaire

5 critères principaux définissent les Communautés d'énergie :

1. Une Communauté d'énergie doit être une entité juridique (asbl, coopératives, …)

2. Objectif principal = générer des bénéfices sociaux, environnementaux ou économiques à ses participants ou en faveur des territoires locaux, plutôt que la recherche du profit

3. Participation ouverte et volontaire de ses membres

4. Les critères d'éligibilité des membres de la Communauté :
   - Pour les CEC : pas de critère spécifique. Tous types d'acteurs (citoyens, entreprises, pouvoirs publics, …) peuvent en faire partie.
   - Pour les CER : peuvent en être membres seulement des citoyens, des PME et des autorités locales

5. La Communauté doit être effectivement contrôlée par certains types d'acteurs :
   - Pour les CEC: par des citoyens, des PME et des autorités locales
   - Pour les CER: par des citoyens, des petites entreprises et des autorités locales situés au à proximité des installations de production dont la CER est propriétaire ou sur laquelle elle a des droits de jouissance

Avancées législatives

ENERGIE COMMUNE
Renouvelable, juste & solidaire

Wallonie

- Premier cadre législatif (transposition en 2019) partiel/incomplet par rapport aux directives européennes
- Décret avec transposition complète des Directives voté le 4 mai 2022
- Publication au Moniteur Belge attendue

A préciser - limites

ENERGIE COMMUNE
Renouvelable, juste & solidaire

Wallonie

- Habilitation au GW pour mettre en place des mesures facilitant la création de CE et un mécanisme de soutien aux activités de partage d'énergie => nécessité Arrêtés d'exécution pour clarifier certains éléments (à venir – quand?)
- Notion de « proximité »
- Notion « d'autorité locale »

- Obligation d'autorisation de la CWaPE pour exercer l'activité de partage d'énergie
- Remettre les statuts à la CWaPE => quel contrôle?
- Nouvelles plages horaires possibles (4 plages) pour des tarifs de distribution incitatifs (2024)
- Pas de diminution des frais réseau spécifique aux CdE mais tarification incitative pour la consommation en journée soumise à consultation dont les CdE pourraient profiter
- Frais de réseau de l'électricité partagée seront facturés par le fournisseur classique

Projets pilotes de communautés d'énergie

ENERGIE COMMUNE
Renouvelable, juste & solidaire

- Cadre de transition juste
- Intégration des publics précarisés, nécessité d'accompagnement

- Donner aux communautés énergétiques les moyens d'identifier les ménages en situation de précarité énergétique ou risquant de l'être
- Dégager des marges pour des projets de rénovation énergétique
- Travailler sur les mesures d'efficacité énergétique et les changements de comportement, et mesurer les impacts au niveau des ménages et des communautés
- Développer de nouvelles relations démocratiques

Projets pilotes en Wallonie

ENERGIE COMMUNE
Renouvelable, juste & solidaire

SOCCER
SOCio-économie des Communautés d'Energie Renouvelable

- Recherche appliquée pour développer des outils pour une transition énergétique inclusive
- Identifier les bonnes pratiques pour aider les collectivités à partager leur énergie et leur mobilité
- Janvier 2021-déc 2023

ENERGIE COMMUNE
Renouvelable, juste & solidaire

Démonstrateur CER 1 : Logements sociaux à Verviers

Localisation

Lieu : Stembert, Verviers

Description du démonstrateur n°1 :

- Gestion : Logivesdre
- Nombre total de logements : 4
- Type de logements : maisons unifamiliales
- Nombre de citoyens : 24
- Type de citoyens : locataires sociaux
- Potentiel de production énergétique : ± 20 MWh
- Type de véhicules et carburant : NA

ENERGIE COMMUNE

Renouvelable, juste & solidaire

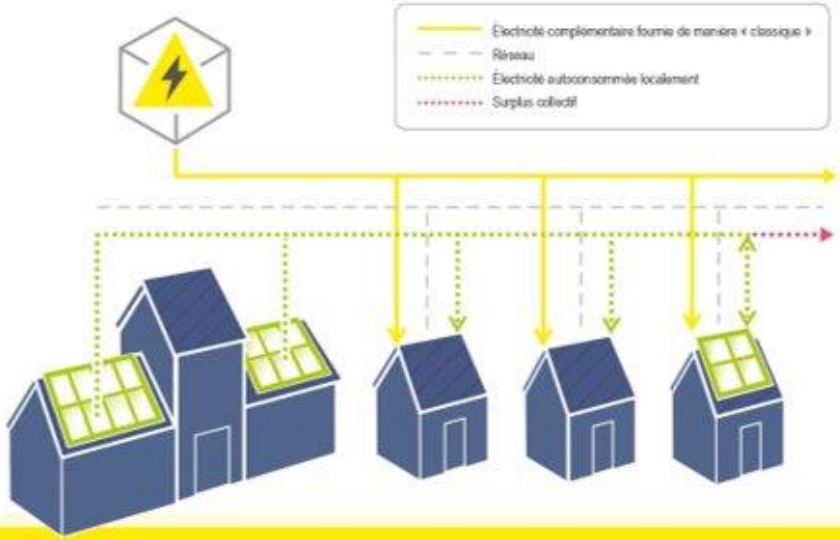

Une communauté d'énergie renouvelable (CER) à Stembert !

Qu'est ce qu'une CER ?

Des panneaux photovoltaïques seront prochainement installés sur le toit de vos habitations. La Communauté d'Énergie Renouvelable (CER) de Stembert vous permettra de partager l'énergie produite par ces panneaux entre voisins.

Qu'ai-je à y gagner ?

L'énergie produite par les panneaux sera moins chère que votre tarif actuel, vous pourrez donc faire des économies tout en participant à rendre notre planète plus agréable pour les générations futures. Entre voisins, vous pourrez donc trouver des alternatives pour que l'énergie que vous consommez soit la plus verte possible.

ENERGIE COMMUNE
Renouvelable, juste & solidaire

Démonstrateur CER 2 & MP 2 : Cité Al'Trappe & Bâtiment des Services Publics de la commune d'Ans

Localisation

Lieu : Ans

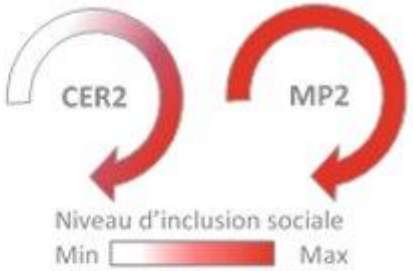

Description du démonstrateur n°2 :

Cité Al'Trappe :

- Gestion : Société de Logements du Plateau
- Nombre total de logements : 367
- Type de logements : maisons (208), appartements (107), Duplex (52)
- Type de citoyens : > 95% de locataires sociaux
- Potentiel de production énergétique : à déterminer
- Type de véhicules et carburant : individuel et carburants fossiles

Bâtiment des Services Publics de la commune d'Ans :

- Gestion : commune d'Ans
- Surface totale : 6000 m²
- Potentiel de production PV estimé : 412 MWh
- Type de véhicules et carburant : flotte aux carburants fossiles

ENERGIE COMMUNE
Renouvelable, juste & solidaire

Démonstrateur CER 3 & MP 1 : commune de Chapelle-lez-Herlaimont

Localisation

Lieu : Chapelle-lez-Herlaimont

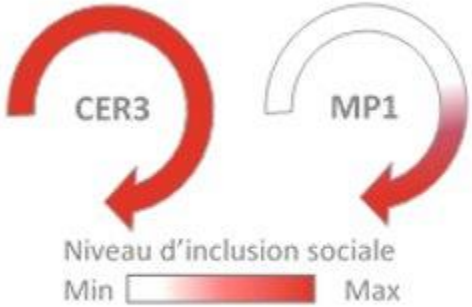

Description du démonstrateur n°3 :

- Superficie de la commune : 18.10 km²
- Nombre de citoyens : 14900
- Type de citoyens : tous
- Type de logements : tous
- Nombre de cités sociales : 1450
- Sociétés gestionnaires : la Ruche Chapelloise qui gère l'ensemble des logements sociaux sur les 3 villages de l'entité
- Potentiel de production énergétique : à déterminer
- Type de véhicules et carburant : individuel et carburants fossiles

Projet pilote à Bruxelles

ENERGIE COMMUNE
Renouvelable, juste & solidaire

- Sun Sud (Saint Gilles)
- Depuis janvier 2022

©Fanny Monnier

ENERGIE COMMUNE
Renouvelable, juste & solidaire

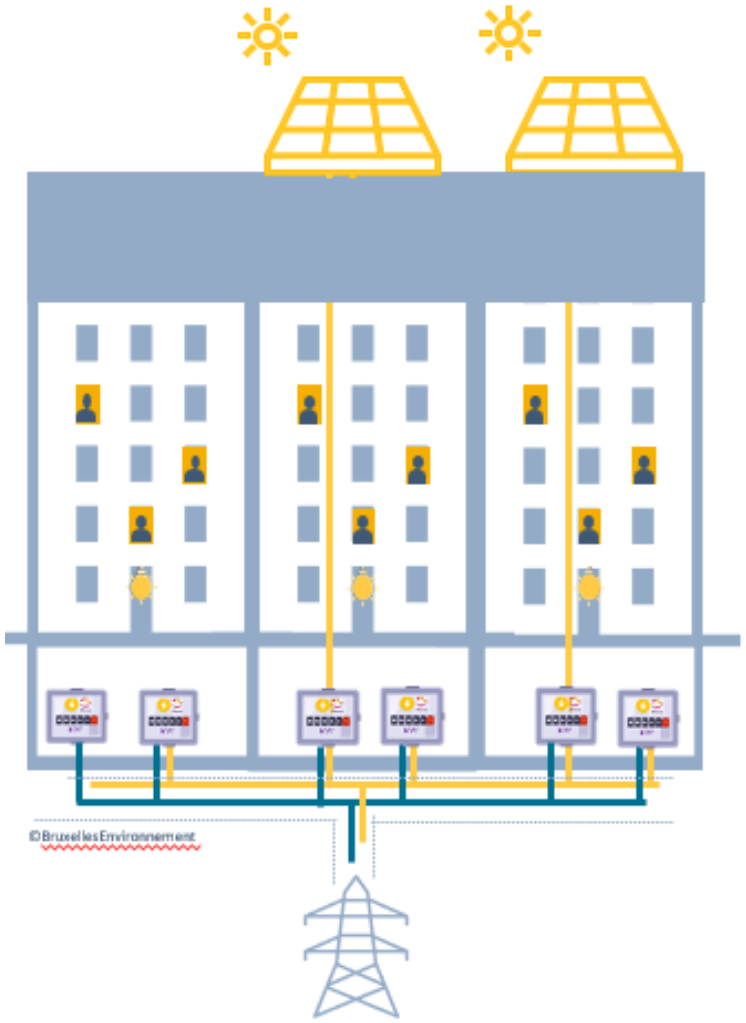

Spécificités organisationnelles

- 1 même bâtiment
- Consommateurs : locataires
- Propriétaire : Société Immobilière Sociale Publique

Spécificités techniques

- 16 participants (109 appartements)
- 6 compteurs communs (ascenseurs et HVAC)

- Production : 35 MWh/an
- Conso. totale du bâtiment : 330 MWh/an
- Conso. des communs : 10%
- Clé de répartition : Priorité sur les communs

Spécificités économiques

ENERGIE COMMUNE
Renouvelable, juste & solidaire

Plus-values sociales

- Accès par des locataires sociaux à l'énergie renouvelable
- Participation démocratique à la prise de décisions

Plus-values économiques

- Un prix moins cher & stable pour les participants au partage
- Réduction des charges communes pour **tous** les habitants

Plus-values environnementales

- Valorisation maximale de la production solaire en toiture (pas limité à un seul compteur)
- Appropriation de la question énergétique :
  - ↙ de l'énergie prélevée du réseau
  - ↙ de l'énergie injectée sur le réseau

Projets pilotes en Wallonie

ENERGIE COMMUNE
Renouvelable, juste & solidaire

ENERGIE - COLECO, les communautés locales d'énergie éco-responsables

» Lancer une dynamique locale d'autoconsommation collective en Wallonie picarde par la mise en place d'outils digitaux

CoLéco

L'éco-partage énergétique

Projets pilotes en Wallonie

» HospiGREEN: mise en œuvre d'une communauté d'énergie renouvelable pour des consommateurs publics en Wallonie picarde

Apport des CdE aux communes

ENERGIE COMMUNE
Renouvelable, juste & solidaire

- Participation à l'atteinte des objectifs des PAEDC (réduction des émissions, indépendance énergétique, lutte contre la précarité énergétique)

- Mobilisation de nouveaux capitaux privés (rénovation énergétique / outils de production renouvelables)

- Contrôle effectif par des acteurs locaux + bénéfices économiques => Meilleure acceptation du renouvelable dans le paysage et meilleure adhésion au changement (VE partagé, flexibilité,...)

- Contrôle effectif par des acteurs non commerciaux + autonomie vis-à-vis d'acteurs commerciaux + Objet social des Cde (objectif autre que le profit financier) => Innovation sociale

Apport des CdE aux communes

- Allocation d'une partie des revenus à la mise en œuvre des PAEDC, à l'instar des coopératives existantes
- Animations dans les écoles (ex: Courant d'Air)
- Audits énergétiques de bâtiments communaux (ex : Courant d'Air)
- Animation de la dynamique de co-constrution (participation citoyenne) dans l'élaboration et le suivi des plans d'action
- Plateforme de rénovation du logement (ex : https://renovenergie.be/)

ENERGIE COMMUNE
Renouvelable, juste & solidaire

Ressources

- Facilitateur wallon Communautés d'Energie: https://energie.wallonie.be/fr/communautes-d-energie-et-partage-d-energie.html?IDC=10295
- MA CER remise en questions (livrable du projet SOCCER): https://macer.clustertweed.be/faqs/
- Appel à projets attendu dans le cadre du plan de relance

Rôle des communes en Energie Citoyenne - perspectives

» Le soutien des communes à l'énergie citoyenne: quels leviers pour soutenir l'énergie citoyenne?

Engagement politique & réglementations

En Ecosse, l'objectif est d'ici 2020 que 500 MW de sources d'énergie renouvelable soit installées de manière « locale et collective » (objectif 2011, révisé à la hausse depuis -> 1GW).

Ambition: au moins la moitié des nouveaux projets ER incluent la propriété partagée

Financement et soutien en nature

- Partout en Europe: mise à disposition des toits, terrains et infrastructures publiques,…

- Un fonds spécifique à Bristol dédié aux projets citoyens

- Détachement d’experts municipaux à Gand

Outils et méthodologies

- Cadastres solaires, cartes thermiques, etc.

- Guides, sites web, plateformes,…

Participation à une communauté énergétique

- Autorités locales reconnues comme actionnaires/membres potentiels
- A ce titre, elles peuvent contribuer en tant que membres aux activités de la communauté d'énergie
- Exemples déjà existants à Bruxelles (Ganshoren) et un projet à Ixelles

Référence: exemples en Europe

Publication d'EnergyCities :

Comment soutenir les communautés et initiatives citoyennes d'énergie renouvelable ?
Guide pour les décideurs locaux et régionaux

http://energy-cities.eu/fr/publication/how-cities-can-back-renewable-energy-communities/

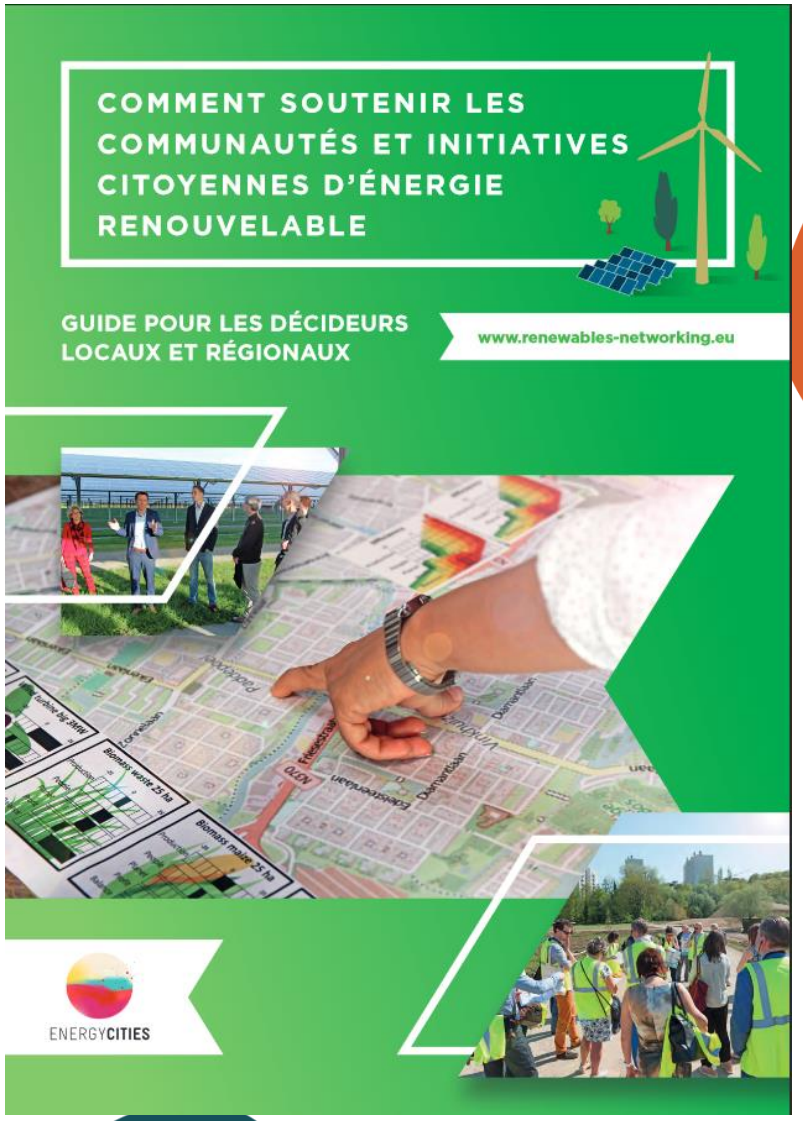

ENERGIE COMMUNE
Renouvelable, juste & solidaire

Exercice

Comment soutenir le développement de l’énergie citoyenne ?

World café

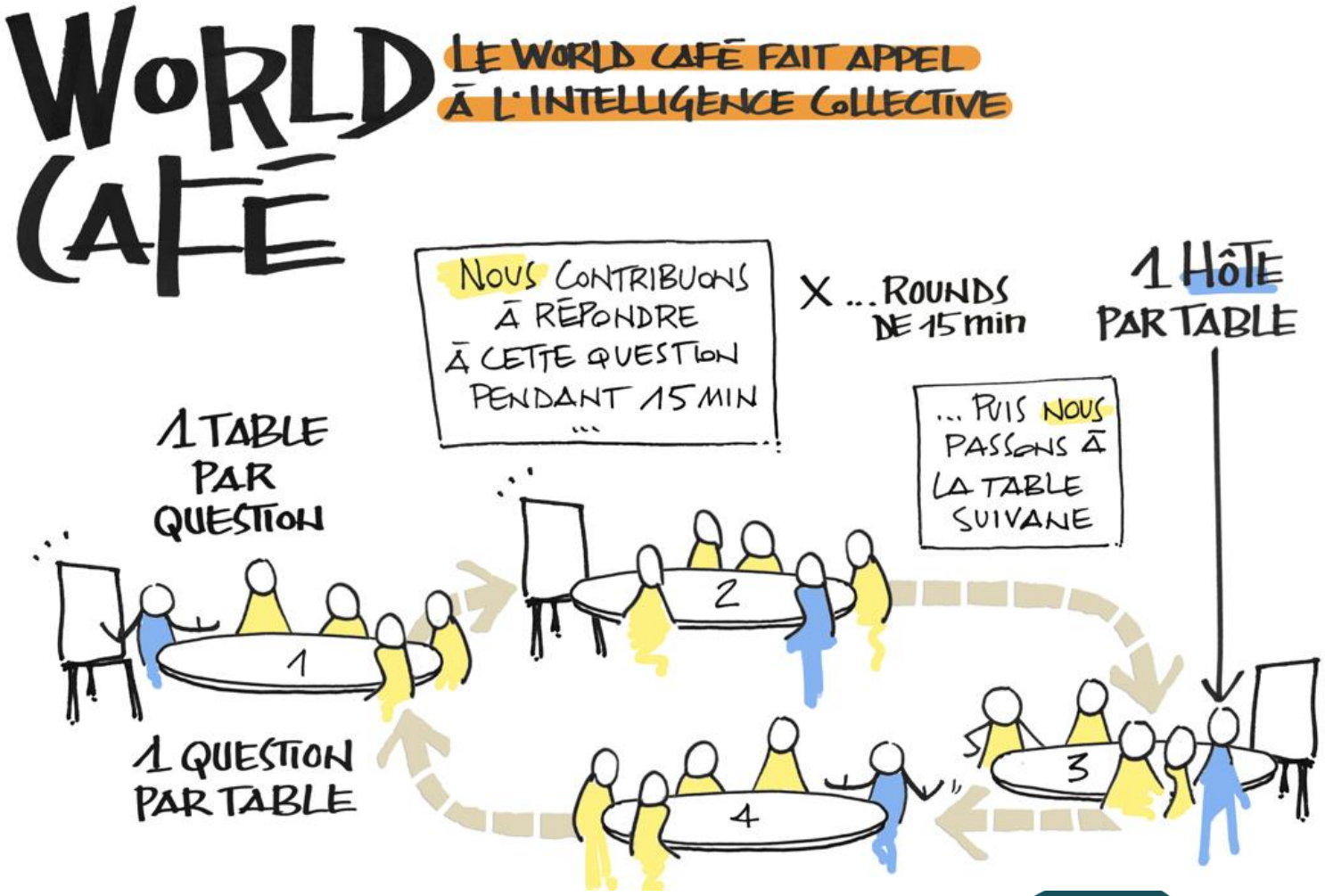
WORLD CAFÉ
LE WORLD CAFÉ FAIT APPEL À L'INTELLIGENCE COLLECTIVE
NOUS CONTRIBUONS À RÉPONDRE À CETTE QUESTION PENDANT 15 MIN ...
X ... ROUNDS DE 15 min
1 HÔTE PAR TABLE
... PUIS NOUS PASSONS À LA TABLE SUIVANE
1 TABLE PAR QUESTION
1 QUESTION PAR TABLE
1
2
3
4

World café

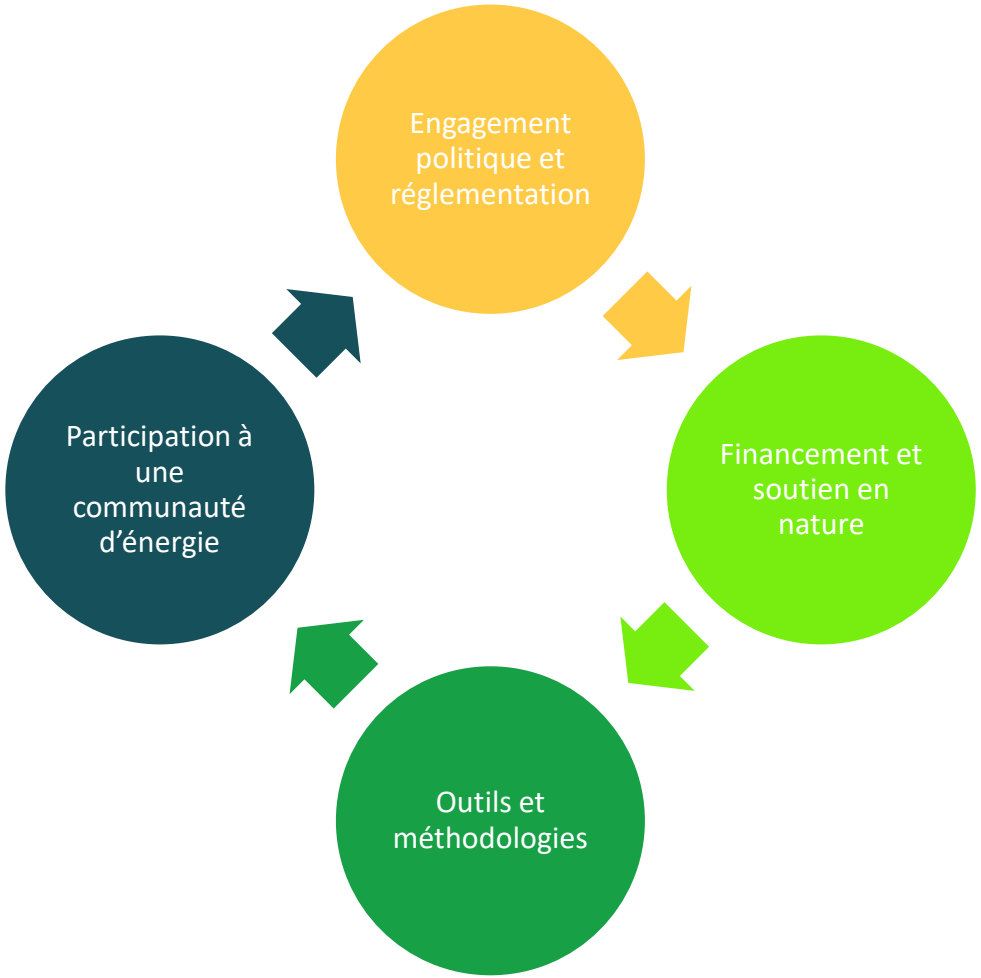
Engagement politique et réglementation
Financement et soutien en nature
Outils et méthodologies
Participation à une communauté d'énergie